

## Province de Québec Municipalité de Yamaska

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Yamaska, tenue le 17 décembre 2024, à 19 heures, au Pavillon communautaire 100, rue Guilbault à Yamaska.

### Sont présents:

Siège #2 M. François Martin  
Siège #3 M. Richard Thérioux      Siège #4 M. Léo-Paul Desmarais  
Siège #5 M. Martin Joyal      Siège #6 M. Alain Crevier

Est absente : Siège #1 Mme Danielle Proulx

Sous la présidence de la mairesse Mme Diane De Tonnancourt.

Formant le quorum, sous la présidence de madame Diane De Tonnancourt.  
(*Code municipal du Québec - article 147*)

Sylvie Viens agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

\*\*\*\*\*

## 1- Ouverture de la séance

À 19h00, Mme la Mairesse constate le quorum et déclare la session ouverte.

## **2- Adoption de l'ordre du jour**

## RÉSOLUTION 2024-12-372

Sur proposition d'Alain Crevier, appuyée par François Martin,  
Il est résolu unanimement,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires 2025;
4. Adoption du programme triennal 2025-2026-2027;
5. Période de questions  
*(portant uniquement sur les points à l'ordre du jour);*
6. Levée de la séance.

### **3- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025**

## RÉSOLUTION 2024-12-373

Mme la Mairesse procède à la présentation du budget 2025.

## REVENUS

TAXES GÉNÉRALES	2 465 672,00 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	12 000,00 \$
SERVICES RENDUS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 525,00 \$
SERVICES RENDUS – VIGNETTES DE STATIONNEMENT	22 500,00 \$
SERVICES RENDUS – BORNE DE RECHARGE	200,00 \$
SERVICES RENDUS - HYGIÈNE DU MILIEU	1 700,00 \$
SERVICES RENDUS - MATIÈRES RÉSIDUELLES	3 740,00 \$
SERVICES RENDUS -BOUÉES	10 111,00 \$

SERVICES RENDUS - LOISIRS ET CULTURE	34 400,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	82 000,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	7 500,00 \$
INTÉRÊTS	37 500,00 \$
AUTRES REVENUS ÉOLIENNES	120 000,00 \$
AUTRES REVENUS MÉTHODE SIMPLIFIÉE TPS-TVQ	5 000,00 \$
TRANSFERTS DE DROIT	244 010,00 \$
ENTENTES PARTAGE – HYGIÈNE DU MILIEU	76 734,00 \$
ENTENTES PARTAGE – LOISIRS ET CULTURE	53 782,00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 186 374,00 \$</b>

## CHARGES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	698 277,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	387 104,00 \$
TRANSPORT	635 709,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	733 129,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	9 500,00 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	120 004,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	317 202,00 \$
INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME	178 482,00 \$
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>3 079 407,00 \$</b>

## AFFECTATIONS

REMBOURSEMENT DE LA DETTE	236 700,00 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	176 369,00 \$
APPROPRIATION DU SURPLUS	-234 548,00 \$
RÉSERVES ÉGOUTS	-79 248,00 \$
RÉSERVES AQUEDUC	-17 306,00 \$
RÉSERVES VIDANGES EAUX USÉES	25 000,00 \$
<b>TOTAL AFFECTATIONS :</b>	<b>106 967,00 \$</b>

Conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité se doit d'adopter un budget avant la fin de décembre de chaque année et fin janvier à la suite d'une élection générale;

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les délibérations et la période de questions de cette séance portent exclusivement sur le budget;

Sur proposition de Martin Joyal, appuyée par François Martin,  
Il est résolu unanimement,

D'adopter le budget présenté pour l'année 2025, lequel totalise des revenus de 3 186 374,00 \$ et des dépenses incluant les affectations de 3 186 374,00 \$.

## 4- Adoption du programme triennal 2025-2026-2027

### RÉSOLUTION 2024-12-374

Considérant que selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit adopter un programme des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité qui vise les objectifs suivants :

- lui fournir un outil de planification des investissements compte tenu de ses priorités de développement et des ressources financières dont il dispose;

- lui permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- lui permettre d'élaborer son calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en l'aidant à connaître ses besoins de financement.

Sur proposition de François Martin, appuyée par Alain Crevier,  
Il est résolu unanimement,

D'adopter le programme triennal d'immobilisations tel qu'il suit :

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS  
2025**

**ADMINISTRATION :** 0\$

**TRAVAUX PUBLICS :**

-RANG ST-Louis (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	1 062 840,00 \$
-LUMIÈRES DEL – RUES DU VILLAGE	13 875,00 \$
-RANG PETIT CHENAL (SUBVENTION TECQ)	275 000,00 \$
-TRACTEUR – VOIRIE (SUBVENTION FIAL)	120 112,00 \$
-CAMION VOIRIE (RÉSERVE – MATÉRIEL ROULANT)	80 000,00 \$
-RUE PRINCIPALE – PLUVIAL (SUBVENTION TECQ)	100 000,00 \$

**HYGIÈNE DU MILIEU :**

-AUTOMATES – ENREGISTREUR DE DONNÉES	30 000,00 \$
-ENREGISTREUR DÉBORDEMENTS – ÉGOUTS	5 000,00 \$
-PLAN D'INTERVENTION – RINÇAGE DIRECTIONNEL	10 000,00 \$

**LOISIRS ET CULTURE :**

-PATINOIRE – DECK - SUBVENTION PAFIRSPA	270 650,00 \$
-ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	50 000,00 \$
-SALLE LÉO-THÉROUX – ACCESSIBILITÉ (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	25 000,00 \$
-BORNE RÉPARATION VÉLOS (SUBVENTION EN COURS)	5 200,00 \$
-BANC (2) PAVILLON COMMUNAUTAIRE	4 000,00 \$
-TABLE (2) PIQUE-NIQUE JB ST-GERMAIN	5 000,00 \$
-TABLE PING-PONG PARC	3 500,00 \$
-MODULE DE JEUX (2) PARCS J.-B.-ST-GERMAIN ET LÉO-THÉROUX (SUBVENTION ACCORDÉE)	113 190,00 \$
-LOGICIEL CIM	5 584,00 \$
-STATIONNEMENT ET PLUVIAL FOSSÉ TERRAIN BALLE	30 000,00 \$
-CABANE À BALLE (2) AVEC FONDATION EN CIMENT	16 000,00 \$

**TOTAL 2025 :** 2 224 951,00 \$

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS  
2026**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

-GÉNÉRATRICE (SI SUBVENTION)	100 000,00 \$
------------------------------	---------------

**LOISIRS ET CULTURE**

-ENTRÉES DE BIENVENUE - 300 <sup>E</sup>	30 000,00 \$
-PRÉAU – 300 <sup>E</sup>	40 000,00 \$

**TOTAL 2026 :** 170 000,00 \$

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS  
2027**

<b>TRANSPORT ROUTIER</b>	
-VOIRIE – RANG DE LA RIVIÈRE DAVID	140 000,00 \$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
-FÊTE 300 <sup>E</sup> (DEMANDE DE SUBVENTION)	40 000,00 \$
<b>TOTAL 2027:</b>	<b>180 000,00 \$</b>

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées, par la mairesse Diane De Tonnancourt, à poser leurs questions portant sur les points à l'ordre du jour conformément au règlement de la Municipalité.

**6- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2024-12-375**

Sur proposition de Martin Joyal, appuyé par François Martin,  
Il est résolu, unanimement,

Que la séance soit levée, à 19h15.

---

Diane De Tonnancourt  
Mairesse

---

Sylvie Viens  
Secrétaire d'assemblée

Je, Diane De Tonnancourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane De Tonnancourt  
Mairesse